



PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFET DE LA SOMME

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro Spécial 04

*13 janvier 2009*

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° 04 du 13 janvier 2009**

**SOMMAIRE**

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE DÉPARTEMENT**

**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET D L'ADMINISTRATION LOCALE**

Objet : ----- 1

**ARRÊTÉS DU PRÉFET DE RÉGION**

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

Objet : ----- 1

**AUTRES**

**AGENCE REGIONALE DE SANTE DE PICARDIE**

Objet : ----- 1

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS**  
**N° 04 du 13 janvier 2009**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT**

**Objet : Subdélégation de signature en matière d'ingénierie publique**

**ARRETE**

Article 1 : Délégation est donnée à M. Paul GÉRARD, directeur départemental délégué de l'Équipement, et à M. Eugène BERLAN, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les candidatures et offres d'engagement de l'état, ainsi que toutes les pièces relatives à la préparation et à l'exécution des marchés de prestations d'ingénierie, dans le domaine des infrastructures, des ouvrages d'art, de la voirie, des aménagements, des constructions, des travaux maritimes et fluviaux, des risques, des crises et de l'habitat.

Article 2 : Délégation est donnée à Mme Fabienne SPECQ, directrice départementale de l'Agriculture et de la Forêt, et à M. André MERTZ, chef du service des Equipements Publics Ruraux à la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, à l'effet de signer les candidatures et offres d'engagement de l'état, ainsi que toutes les pièces relatives à la préparation et à l'exécution des marchés de prestations d'ingénierie, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

Article 3 : Délégation est donnée à M. Paul GÉRARD, directeur départemental délégué de l'Équipement, et à M. Eugène BERLAN, directeur départemental adjoint, à l'effet de signer les conventions relatives aux prestations d'assistance technique par les services de l'état aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Article 4 : Le directeur départemental de l'Équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 14 janvier 2009

Pour le Préfet et par délégation

Le Directeur Départemental de l'Equipement

Signé : Michel PIGNOL

**RECTORAT**

**Objet : délégation de signature à M. Claude LEGRAND, inspecteur d'académie**

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Monsieur Claude LEGRAND, Inspecteur d'académie -directeur des services départementaux de l'Education nationale de la SOMME , à l'effet de signer, à compter du 16 décembre 2008, dans le cadre de ses attributions et compétences les décisions suivantes :

1/ Gestion des élèves professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires :

Acceptation de démission

Octroi et renouvellement de certains congés :

congé annuel

congé de maladie

congé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis)

congé de longue durée (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis)

congé parental

congé pour maternité ou pour adoption

congé sans traitement pour suivre le conjoint ou pour élever un enfant de moins de huit ans

Congé pour formation syndicale si l'absence est compatible avec les obligations de la formation

Autorisations spéciales d'absence si l'absence s'avère compatible avec les obligations de la formation

Autorisation de report de scolarité pour congé de maladie

2/ Adaptation du calendrier scolaire national dans le premier degré

3/ Décisions d'imputabilité au service des accidents survenus aux personnels placés sous son autorité

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général d'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de la SOMME.

Fait à Amiens le 23 décembre 2008,

Le Recteur,

signé : Anne SANCIER-CHATEAU

